

## 7.—Personnes accusées de délits criminels et issue des causes, 1951 et 1952

Détail	1951	1952	Détail	1951	1952
Accusations.....	34,181	35,086	Condamnations—		
Acquittements.....	5,048	5,070	Hommes.....	27,044	27,785
Désaccords du jury.....	4	10	Femmes.....	1,936	1,976
Suspensions d'instances.....	89	131	Premières condamnations.....	15,881	14,565
Accusations non fondées et <i>nolle</i>			Deuxièmes condamnations.....	2,502	2,448
<i>prosequi</i> .....	20	63	Multiples condamnations.....	5,975	6,162
Détentions pour folie.....	40	51	Détails non fournis.....	4,622	6,586

**Sentences.**—La proportion des genres de sentences est à peu près la même en 1951 et en 1952. En cette dernière année, 31.9 p. 100 des personnes déclarées coupables de délits criminels ont été mises à l'amende, 36.2 p. 100 ont été emprisonnées sans substitution d'amende, 6.4 p. 100 ont été envoyées à une maison de correction et 6.5 p. 100 au pénitencier; 19.0 p. 100 ont obtenu un sursis ou ont été mises en liberté surveillée. Cinq repris de justice ont été condamnés à la détention préventive. Huit personnes ont été condamnées à l'emprisonnement à vie et 17 à la peine capitale.

## 8.—Sentences imposées pour délits criminels, par province, 1952, et total de 1951

Sentence	T.-N.	Î. P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Ca- nada, 1952	Ca- nada, 1951
Substitution d'amende.....	240	31	440	306	1,799	3,399	470	423	866	1,494	21	9,489	8,776
Prison—													
Moins d'un an..	188	33	373	252	2,159	3,453	409	416	786	1,048	52	9,169	9,378
Un an et plus...	21	2	18	8	374	293	175	97	297	326	2	1,613	1,479
Maison de correc- tion.....	—	—	8	7	38	1,699	59	9	13	71	—	1,904	1,705
Pénitencier—													
Deux à cinq ans	8	6	85	59	614	429	62	28	149	201	1	1,642	1,605
Cinq ans et plus	1	1	8	1	110	89	6	3	19	29	—	267	278
A perpétuité...	—	—	—	—	—	6	—	1	—	1	—	8	6
Détention préven- tive.....	—	—	1	—	—	—	2	—	1	1	—	5	1
Peine capitale....	—	—	1	—	3	8	—	—	3	2	—	17	15
Sursis et autres issues.....	76	16	182	149	626	3,088	450	97	318	530	15	5,647	5,797
<b>Total.....</b>	<b>534</b>	<b>89</b>	<b>1,216</b>	<b>782</b>	<b>5,723</b>	<b>12,464</b>	<b>1,633</b>	<b>1,074</b>	<b>2,452</b>	<b>3,703</b>	<b>91</b>	<b>29,761</b>	<b>28,980</b>

**Poursuites judiciaires.**—Les chiffres de 1952 indiquent que 62.0 p. 100 des personnes jugées par un jury sont condamnées; les procès expéditifs (devant un tribunal après renonciation à un procès par jury) aboutissent à la condamnation de 73.4 p. 100 des inculpés et les procès sommaires devant magistrat, à celle de 86.3 p. 100.

Parmi les personnes inculpées à la suite d'une mise en accusation, 90.7 p. 100 sont jugées par un magistrat ou un juge d'un tribunal familial ou juvénile, 6.6 p. 100 par une cour de comté ou de district et 2.6 p. 100 par une cour supérieure.